

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER  
DE LA CSSF

N°72

Janvier 2007



## STATISTIQUES

### ■ BANQUES

#### Somme des bilans des banques au 30 novembre 2006 en légère baisse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 836,379 milliards au 30 novembre 2006 par rapport à EUR 851,411 milliards au 31 octobre 2006, soit une baisse de 1,8%.

Suite à l'inscription sur la liste officielle de la Compagnie de Banque Privée S.A., en abrégé C.B.P. S.A., le nombre de banques inscrites sur la liste officielle au 31 décembre 2006 s'est élevé à 156 unités.

### ■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

#### Evolution positive des résultats des PSF au 30 novembre 2006

Au 30 novembre 2006, la somme des bilans de l'ensemble des PSF (197 entreprises en activité à cette date) s'est élevée, comme au 31 octobre 2006, à EUR 70,751 milliards. Exprimée en chiffres absolus, la somme des bilans à fin novembre 2006 a connu une légère baisse de l'ordre de 0,001% par rapport au mois précédent.

Le résultat net provisoire de ces 197 acteurs financiers se chiffre à EUR 442,20 millions à la fin du mois de novembre 2006, soit une augmentation de 3,86% par rapport au résultat net de EUR 425,78 millions constaté au 31 octobre 2006 et une augmentation de 4,77% par rapport au résultat net de EUR 422,08 millions constaté au 30 novembre de l'année précédente (186 entreprises en activité).

Une ventilation du résultat provisoire au 30 novembre 2006 par catégorie de PSF met en évidence que le groupe des dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers (3 entités) globalise à lui seul un résultat de EUR 182,46 millions, ce qui représente 41,26% du résultat net de tous les PSF. Suit alors la catégorie des distributeurs de parts d'opc (31 entités) affichant un résultat net globalisé de EUR 124,47 millions au 30 novembre 2006, soit 28,15% du résultat de l'ensemble des 197 PSF.

#### Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 décembre 2006)

Catégorie		Nombre
<i>Entreprises d'investissement</i>		
Commissionnaires	COM	10
Gérants de fortunes	GF	47
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	13
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	33
Preneurs ferme	PF	2
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Agents de transfert et de registre	ATR	12
<i>PSF autres que les entreprises d'investissement</i>		
Conseillers en opérations financières	COF	12
Courtiers	COU	7
Teneurs de marché	TM	1
Personnes effectuant des opérations de change-espèces	CHES	0
Recouvrement de créances	RECO	1
Professionnels effectuant des opérations de prêt	POP	6
Professionnels effectuant du prêt de titres	PPT	1
Administrateurs de fonds communs d'épargne	AFCE	1
Domiciliataires de sociétés	DOM	50
Agents de communication à la clientèle	ACC	14

## STATISTIQUES

Agents administratifs du secteur financier	AA	17
Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier	IT	35
Professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés	PCG	6
Professionnels du secteur financier auxquels s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre	ART. 13	3
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
<b>TOTAL *</b>		<b>196</b>

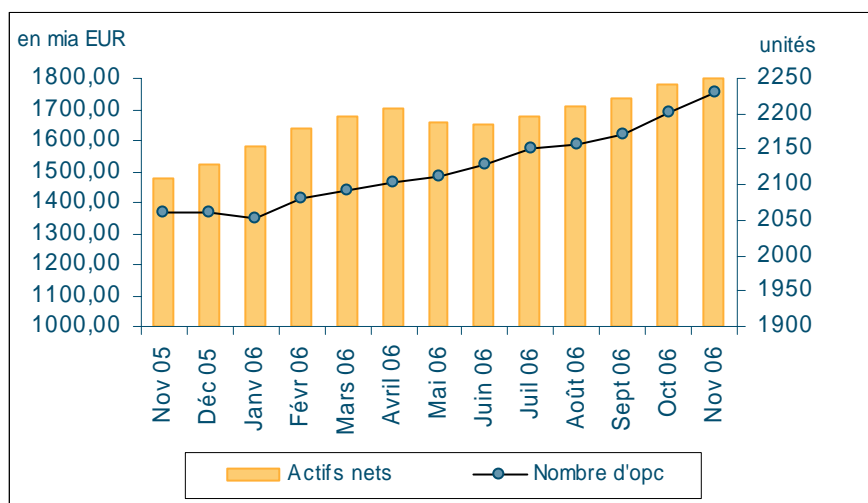
\* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

### ■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A LA FIN DU MOIS DE NOVEMBRE 2006

Au 30 novembre 2006, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 1.799,525 milliards contre EUR 1.781,117 milliards au 31 octobre 2006. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a augmenté de 1,03% par rapport au mois d'octobre 2006. Cette augmentation est principalement due à l'afflux de nouveau capital. Pour le mois de novembre 2006, le secteur fait état d'une augmentation de 17,99% par rapport au 31 décembre 2005 où le patrimoine global net était de EUR 1.525,208 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 22,04%.

Au cours du mois de novembre 2006, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 19,429 milliards. Par rapport au 31 décembre 2005, l'investissement net en capital s'élève à EUR 224,113 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 2.229 par rapport à 2.201 le mois précédent. 1.378 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 8.556 compartiments. En y ajoutant les 851 opc à structure classique, un nombre total de 9.407 unités sont actives sur la place financière.



## STATISTIQUES

### ■ SOCIÉTÉS DE GESTION

#### **Agrément de quatre nouvelles sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif**

La CSSF informe que quatre nouvelles sociétés de gestion ont été inscrites sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit en l'occurrence des entités suivantes:

- Fisch Fund Services AG
- Gamax Management AG
- Swisscanto (Lu) Management Company S.A.
- Wellington Luxembourg S.A.

Les sociétés de gestion sous rubrique sont actives dans le domaine de la gestion collective.

Suite à ces agréments, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un Etat membre de l'Union européenne s'élève à 148 au 10 janvier 2007.

## REGLEMENTATION INTERNATIONALE

#### **Consultations CESR dans le cadre des travaux de niveau 3 concernant la réglementation sur les marchés d'instruments financiers (MiFID)**

Le groupe d'experts « MiFID Level 3 » du CESR (Committee of European Securities Regulators) a publié en décembre 2006 une série de documents consultatifs qui permettront de recueillir l'avis des participants du marché sur les interprétations communes et l'élaboration de lignes directrices par CESR en vue d'assurer la convergence entre régulateurs européens dans le cadre de l'implémentation et d'application de la directive.

Il s'agit en premier lieu d'un document relatif à l'utilisation du passeport européen (Ref. CESR/06-669 ; délai de réponse : 31 janvier 2007) dans lequel sont proposées des modalités pratiques pour faciliter, entre autres, les procédures de notification pour l'exercice de la libre prestation de services ainsi que pour l'établissement de succursales. Le document développe également des propositions en vue d'assurer la collaboration future entre les autorités d'accueil et d'origine pour permettre une surveillance adéquate de la bonne application des règles de conduite et des exigences organisationnelles des entreprises d'investissement qui usent de la faculté du passeport.

Un deuxième document reprenant la thématique des « Inducements » (Ref. CESR/06-687 ; délai de réponse : 9 février 2007) permet de clarifier la relation de ce concept avec les règles régissant les conflits d'intérêts, de définir les conditions dans lesquelles les entreprises d'investissement peuvent recevoir de la part de tiers des commissions ou d'autres formes de rémunération en relation avec la fourniture de services d'investissement et, enfin, d'illustrer, par des exemples concrets, la compatibilité de certaines pratiques avec les exigences de la MiFID.

Enfin, un dernier document (Ref. CESR/06-648b ; délai de réponse : 15 janvier 2007) permet aux acteurs du marché de se prononcer sur l'opportunité que CESR développe des lignes directrices en matière d'utilisation de données standards de référence en ce qui concerne le reporting transactionnel tel qu'il découle des termes de l'article 25 de la directive cadre.

Les documents sous revue peuvent être consultés sur le site du CESR ([www.cesr.eu](http://www.cesr.eu)). Les commentaires sont à transmettre au secrétariat du CESR.

## REGLEMENTATION NATIONALE

### **Circulaire CSSF 06/272 concernant les spécifications techniques en matière de communication à la CSSF, dans le cadre de la loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières, de documents en vue de leur approbation ou dépôt et d'avis pour des offres au public de valeurs mobilières émises par des SICAR et des admissions de valeurs mobilières émises par des SICAR à la négociation sur un marché réglementé**

La circulaire CSSF 06/272 du 21 décembre 2006 s'adresse aux sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) soumises à la loi du 15 juin 2004 dont les valeurs mobilières font l'objet d'une offre au public ou d'une admission à la négociation sur un marché réglementé au sens de la loi du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières (Loi Prospectus).

La circulaire détaille les spécifications techniques en matière de communications à la CSSF, dans le cadre de la Loi Prospectus, de documents en vue de l'approbation ou du dépôt et des avis pour des offres au public et des admissions à la négociation sur un marché réglementé de valeurs mobilières émises par des SICAR.

Tous les éléments pratiques en ce qui concerne les communications à la CSSF sont ainsi déterminés par la circulaire 06/272.

### **Circulaire CSSF 06/273 portant définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

Publiée le 22 décembre 2006, la circulaire 06/273 transpose dans la réglementation bancaire luxembourgeoise les directives communautaires suivantes :

- la directive 2006/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice,
- la directive 2006/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit.

Ces deux directives, également connues sous le nom de « Capital Requirements Directive » (CRD), représentent l'équivalent, dans la législation européenne, du nouvel Accord de Bâle (Bâle II).

La circulaire est disponible sur le site de la CSSF [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu). Elle remplace la circulaire CSSF 2000/10.

La circulaire définit un ratio d'adéquation des fonds propres, visant à s'assurer que les banques disposent de fonds propres adéquats au regard des risques de crédit, de dilution, opérationnel, de change, de variation de prix des produits de base et des risques de marché encourus. Les établissements de crédit sont tenus de disposer en permanence de fonds propres suffisants pour couvrir leur exigence globale de fonds propres sur une base individuelle et, le cas échéant, sur une base consolidée.

## REGLEMENTATION NATIONALE

La circulaire expose plusieurs méthodes distinctes, à différents degrés de complexité, pour déterminer l'exigence globale de fonds propres. Ainsi, pour le risque de crédit, une banque a le choix entre 3 approches, par ordre croissant de complexité : l'approche standard (basée sur les évaluations externes de la qualité du crédit), l'approche de base fondée sur les notations internes et l'approche avancée fondée sur les notations internes. De même pour le risque opérationnel, il existe 3 approches, par ordre croissant de complexité : l'approche indicateur de base, l'approche standard et l'approche par mesure avancée.

Il importe de souligner que les méthodes plus simples, à savoir l'approche standard pour le risque de crédit et l'approche indicateur de base pour le risque opérationnel, peuvent être utilisées par toute banque sans avoir à satisfaire à des exigences qualitatives et/ou quantitatives et sans validation préalable de la part de la CSSF. Une large majorité des banques luxembourgeoises ont d'ailleurs signalé vouloir utiliser ces méthodes.

En sus du ratio d'adéquation des fonds propres, la circulaire reprend la réglementation relative à la surveillance et au contrôle des grands risques.

Les règles définies dans la circulaire entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cependant, les banques peuvent, si elles le désirent, continuer à utiliser les règles de la circulaire 2000/10 pendant toute ou une partie de l'année 2007. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'application des nouvelles règles est alors obligatoire. Signalons par ailleurs que les approches les plus avancées (à savoir, l'approche avancée fondée sur les notations internes pour le risque de crédit et l'approche par mesure avancée pour le risque opérationnel) ne pourront être utilisées qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **Circulaire CSSF 07/277 relative à la nouvelle procédure de notification en application des lignes de conduite du Committee of European Securities Regulators (CESR) relatives à la simplification de la procédure de notification d'OPCVM**

La circulaire CSSF 07/277 a pour objet d'attirer l'attention des OPCVM sur la nouvelle procédure de notification en application des lignes de conduite du Committee of European Securities Regulators (CESR) concernant la simplification de la procédure de notification d'OPCVM. Les lignes de conduite de CESR définissent une approche commune à adopter par les autorités des pays d'accueil de l'UE dans le cadre de la procédure de notification.

La circulaire a également pour objet de préciser la pratique adoptée par la CSSF en matière de passeport européen pour les OPCVM suite à l'adoption des nouvelles lignes de conduite de CESR. Ainsi, la circulaire décrit, d'une part, les modalités pratiques de notification des OPCVM de droit luxembourgeois qui sollicitent la commercialisation de leurs parts dans un autre Etat membre de l'UE et, d'autre part, les spécifications de notification et règles de commercialisation mises en place par la CSSF à l'égard des OPCVM situés dans un autre Etat membre de l'UE souhaitant commercialiser leurs parts au Luxembourg.

## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES BANQUES

#### Nouvel établissement :

**Compagnie de Banque Privée S.A. en abrégé C.B.P. S.A.**

119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Début des activités : 13 décembre 2006

#### Changement d'adresse :

**RBC Dexia Investor Services Bank S.A.**

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

#### Changements de dénomination :

Natexis Private Banking Luxembourg S.A. est devenu

**Natixis Private Banking Luxembourg S.A**

F. van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A. est devenu

**Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A.**

### ■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

#### Nouveaux établissements :

**EMC LUXEMBOURG PSF S.à R.L.**

11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier

Autorisation ministérielle du 27 septembre 2006, début des activités : 1<sup>er</sup> janvier 2007

**HSH N ASSET MANAGEMENT S.A.**

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Distributeur de part d'opc

Autorisation ministérielle du 28 novembre 2006, date de constitution : 22 décembre 2006

**HSH N INVESTMENT MANAGEMENT S.A.**

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Commissionnaire, conseiller en opérations financières, courtier et gérant de fortunes

Autorisation ministérielle du 28 novembre 2006, date de constitution : 22 décembre 2006

#### Retraits :

**DESTREM LUXEMBOURG S.A.**

Abandon des activités le 5 décembre 2006.

**IRIS SECURITIES LUXEMBOURG S.A.**

Liquidation le 22 décembre 2006.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RECOUVREMENT S.A. en abrégé "SLR"**

Liquidation le 31 décembre 2006.

#### Changements de statut :

**IAM STRATEGIC S.A.**

Ajout du statut de domiciliataire aux statuts de conseiller en opérations financières, de courtier, de commissionnaire et de gérant de fortunes (changement à partir du 5 décembre 2006).

## LISTES OFFICIELLES

### **NOTZ, STUCKI EUROPE S.A.**

Ajout du statut de distributeur de part d'opc aux statuts de commissionnaire, de conseiller en opérations financières, de courtier et de gérant de fortunes (date du changement : 20 décembre 2006).

### **TELINDUS PSF S.A.**

Abandon du statut d'agent administratif du secteur financier le 22 décembre 2006.

### **Changements d'adresse :**

**INTERNATIONAL FUND SERVICES & ASSET MANAGEMENT S.A.**, 6, Parc d'Activités, L-5365 Münsbach

**LGT TRUST & CONSULTING S.A.**, 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

**NORDNET SECURITIES LUXEMBOURG S.A.**, 16, avenue Pasteur, L-2310 LUXEMBOURG

**PREMIUM SELECT LUX S.A.**, 4A, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG

**SIMAC PSF S.A.**, 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange

### ■ **LISTE DES SOCIETES DE GESTION**

#### **Nouvelles sociétés :**

##### **FISCH FUND SERVICES AG**

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

##### **GAMAX MANAGEMENT AG**

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

##### **SWISSCANTO (LU) MANAGEMENT COMPANY S.A.**

1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg

##### **WELLINGTON LUXEMBOURG S.A.**

2-8, avenue Charles de Gaulle, L-2635 Luxembourg

### ■ **LISTE DES FONDS DE PENSION**

#### **Retrait :**

##### **THE RAPALA GROUP SEPCAV**

Retrait avec l'effet au 26 septembre 2006.

### **Changements d'adresse :**

##### **ERNST & YOUNG INTERNATIONAL PENSION SCHEME**

Atrium Business Park, 23, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange

##### **KPMG-LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME**

Atrium Business Park, 23, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange

##### **THE PAULIG GROUP SEPCAV**

Atrium Business Park, 23, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange



## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES GESTIONNAIRES DE PASSIF

#### Retrait :

##### **ACTUALUX S.A.**

6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Mümsbach

### ■ LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION

#### Nouvel organisme :

##### **TARANIS SECURITIES S.A.**

283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

### ■ LISTE DES SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL A RISQUE (SICAR)

#### Nouvelles sociétés :

##### **360 CAPITAL ONE S.C.A. - SICAR**

19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

##### **AERIS PRIVATE INVESTMENTS S.A., SICAR**

2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

##### **B-TO-V PRIVATE EQUITY S.C.S., SICAR**

21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

##### **ILP I S.C.A., SICAR**

30, rue Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg

##### **ILP II S.C.A., SICAR**

30, rue Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg

##### **MERIDIAM INFRASTRUCTURE (SCA) SICAR**

39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

##### **NYCOMED S.C.A., SICAR**

8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

##### **NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A., SICAR**

17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

##### **NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR**

174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

##### **PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR**

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

##### **WINVEST S.A., SICAR**

50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg

## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois de novembre 2006 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

#### Inscriptions

- BERENBERG FUNDS II; 23, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- SUNGEAR SICAV; 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- DEKA-OPTIRENT 12/2008; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- T. ROWE PRICE INSTITUTIONAL FUNDS FCP; 6, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- ATLAS-FONDS; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg
- CIMABUE SICAV; 12, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg
- TIEPOLO SICAV; 12, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg
- WARBURG - EURASIA PLUS - FONDS; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg
- INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE TRUST SICAF; 25B, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- DWS VORSORGE; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS DIFFERENZCHANCE 2013; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DEUTSCHE BANK (PWM) UCITS III; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- ALLIANZ-DIT DEEP DISCOUNT II; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- DEKA-SPECIAL SITUATIONS; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- MICHELANGELO SICAV; 12, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg
- BERENBERG SECUNDUS AKTIEN FONDS; 23, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- ALLIANZ-DIT TOP PROTEKT X0; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- ALLIANZ-DIT TOP PROTEKT X4; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- ALLIANZ-DIT TOP PROTEKT X6; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- ALLIANZ-DIT TOP PROTEKT X8; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- INSTITUTIONALOPTI-CASH; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- PIONEER P.F.; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- DEKA-WORLDBGARANT 4/2012; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- ALLIANZ GLOBAL SELECTION BALANCE; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- SWISS VERMÖGENSMANAGEMENT ROHSTOFFE; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- DRESDNER VERMÖGENSPPLAN 50; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- TIBERIUS EUROBOND OP; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- TIBERIUS INTERBOND OP; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- SGAM AI EQUITY FUND; 16, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- ENHANCED INDEX INVESTING SICAV; 1, place de Metz; L-1930 Luxembourg
- EAST CAPITAL (LUX); 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- GENERALI REAL ESTATE FUND; 6, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- A-DGZ 8-FONDS; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- JULIUS BAER SICAV II; 25, Grand-rue; L-1661 Luxembourg
- DWS 5% TARGET RETURN 2010; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS 5,5% TARGET RETURN 2010; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS 6% TARGET RETURN 2010; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg

#### Retraits

- CAPITAL MULTI STRATEGIES; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- GEM-WORLD; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- TRINKAUS OPTIMA US EQUITIES; 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre; L-1952 Luxembourg
- GANT NAVIGATOR TRUST; 6, avenue Emile Reuter; L-2420 Luxembourg
- GLOBAL ADVISORY NETWORK TRUST; 33, rue de Gasperich; L-5826 Howald-Hesperange
- GS & P WELT KONZEPT FONDS; 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre; L-1952 Luxembourg
- EUROAKTIEN-KASKO 100; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- ABN AMRO PROFIL FUNDS; 46, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- COMINVEST WASSER-AKTIEN PROTECT 12/2011; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg

## PLACE FINANCIÈRE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **156** (31 décembre 2006)

Somme de bilans : **EUR 836,379 milliards** (30 novembre 2006)

Résultat avant provisions : **EUR 5,024 milliards** (30 septembre 2006)

Emploi : **24 354 personnes** (30 septembre 2006)

---

Nombre d'OPC : **2 249** (10 janvier 2007)

Patrimoine global : **EUR 1 799,525 milliards** (30 novembre 2006)

---

Nombre de SICAR : **101** (10 janvier 2007)

---

Nombre de fonds de pension : **14** (31 décembre 2006)

---

Nombre de sociétés de gestion : **148** (10 janvier 2007)  
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **2 051 personnes** (30 septembre 2006)

---

Nombre de PSF : **196** (31 décembre 2006)

Somme de bilans : **EUR 70,751 milliards** (30 novembre 2006)

Résultat net : **EUR 442,20 millions** (30 novembre 2006)

Emploi : **8 458 personnes** (30 septembre 2006)

---

Nombre d'organismes de titrisation : **11** (31 décembre 2006)

---

Emploi total dans les établissements surveillés : **33 298 personnes** (31 mars 2006)

Emploi total dans les établissements surveillés : **34 048 personnes** (30 juin 2006)

Emploi total dans les établissements surveillés : **34 863 personnes** (30 septembre 2006)

---

### Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)

Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)